La garde suisse pontificale

Autor(en): Baume, L.

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Band (Jahr): 1 (1906)

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-256019

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du

PAYS

Pays du dimanche Porrentruy TELEPHONE

DUDIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

La Garde suisse

Pontificale

(SUITE)

Deux siècles de paix succédèrent aux temps orageux : nos compatriotes à Rome en profitèrent pour cultiver leurs talents. De nombreux artistes suisses avaient débuté dans la Garde où profitant des multiples libertés de leur service, ils fréquentaient les écoles et ateliers des beauxarts et s'initiaient aux œ ivres des plus grands et des premiers maîtres exposées dans les superbes galeries qui font la richesse artistique de Rome. On en retrouve d'autres s'adonnant à l'étude de la théologie, de la philosophie, etc., et qui devinrent plus tard fort connus. Citons, par exemple, Jean Gross, les deux Borner, Schwendimann, Hunkeler, Pierre Herzog, Ignace Pfyffer d'Altishofen, Jost Schiffmann, Léodegar Bolzern, Zimmermann de Lucerne et Rey de Fribourg.

De temps à autre, il y eut naturellement des changements dans le service de la Garde. Assez souvent une partie de la troupe fut envoyée en province pour renforcer les gardes des Légations. Quand la reine Christine de Suède renonça au trône pour faire retour dans le giron de l'Eglise catholique. elle se fixa à Rome et reçut aussi du Pape Clément IX une partie de la Garde suisse pour sa garde personnelle: de grands honneurs furent faits à cette princesse et par-

Feuilleton du Pays du dimanche

nneur pour **h**

par Marie Stéphane.

Introduit aussitôt dans l'antichambre d'un élégant boudoir, tendu de perse, où la marquise recevait ses fournisseurs. le bijoutier dut attendre fort longtemps que Mme d'A... eut fini de discuter avec son tapissier sur les dispositions et la nuance que devaient avoir les tentures d'un salon chinois qu'elle méditait de remeubler à nouveau.

Enfin le tour de Pierre est venu. Debout près d'une console en bois sombre sur laquelle, à l'appel de sa maîtresse, une camériste vient d'étaler les diamants en question, Lenorcy examine attentivement les dessins art nouveau du travail original qu'on

ticulièrement à sa mort qui la surprit à Rome en 1689. Il y eut aussi un grand nombre de Gardes suisses qui prirent part aux pèlerinages de Jérusalem.

Parmi les colonels de la Garde qui fonctionnèrent à Rome pendant ces temps de paix, nous voyons des Lucernois des plus éminentes familles. Les Segesser von Baldegg, les Junker von Fleckenstein et, depuis 1652 jusqu'à 1792, les Pfyffer d'Altishofenà l'exception de neuf ans seulement (1696, 1705) où Jean-Gaspard Mayer von Baldegg fut colonel de la Garde suisse pontificale. De 1792 a 1798, la Garde fut à Rome

sans commandant.

Ces deux siècles de tranquillité forent toutefois çà et là troublés, comme bien on le pense, par de petites entreprises guerrières de second rang. Mais le temps approche où la Garde suisse dut boire, avec ses augustes souverains, la coupe la plus amère de sa vie. Au commencement de février 1798, l'armée de la Révolution française commençait le blocus de Rome. De jour en jour l'investissement gagnait du terrain et le 20 février le Pape Pie VI était fait prisonnier et emmené en exil par les Français. La Garde suisse fut alors licenciée. Après de longues souffrances, Pie VI mourait à Valence, en France, le 21 août 1799. Après sept mois de vacance, le St-Siège devenait enfin repourvu par l'élection à Venise de Pie VII (cardinal Chiaramonti). le 14 mars 1800. En été 1801, la Garde suisse fut de nouveau rétablie et Pie VII en confiait le rassemblement au lieutenont Arn Rhyn de Lucerne. 36 hommes de l'ancienne Garde qui étaient restés à Rome rentrèrent sous le

attend de lui, conseillant un petit changement ici, une suppression là, indiquant de son crayon exercé une modification dans la disposition de l'aigrette destinée à la chevelure, une autre dans la fermeture du

La marquise souscrit à ce qu'on lui propose, appréciant en connaisseur les observations judicieuses qui lui sont faites. Puis, lorsqu'enfin tout est convenu, elle conclut de sa voix un peu traînante.

- C'est entendu. mon cher monsieur Lenorcy, je compte sur votre talent pour me livrer un travail irréprochable, vraiment artistique. Faites bien et faites vite, ce sont les seules choses que je vous demande; je ne vous fixe pas de prix, je pense que vous ne me saignerez pas trop!... Travailler pour moi est une réclame, vous le savez...... Voyons, quand pourrez vous me soumettre une de ces pièces? Si j'allais vous trouver d'aujourd'hui en quinze, par exemple, au-

drapeau. En 1803, Charles Pfyffer d'Altishofen était choisi comme colonel de la Garde. L'année 1808 apporte de nouveau du noir; les armées de Napoléon envahissent l'Italie et le 13 mai 1809 les Etats pontificaux étaient annexés au grand empire et Rome était occupée par le général Miollis. Pie VII devenait par le fait prisonnier de l'empereur; il fut d'abord interné dans son palais du Quirinal, où la Garde suisse seule avait libre accès. Mais lorsque le Pape prononça l'excommunication du spoliateur des biens de l'Egtise, les Français s'en vengè-rent en cherchant à prendre d'assaut le Quirinal et à s'emparer de la personne du Pape. Le 6 juillet, dès l'aube, les grenadiers, commandés par le commandant Radet escaladèrent le palais pendant que les uns cherchaient à y entrer par les extrémités supérieures, les autres s'efforçaient à en faire céder les portes. La Garde suisse était prête à la suprême résistance et entendait faire payer cher l'audace de ces hérétiques, lorsque Pie VII leur intima l'ordre strict de mettre bas les armes. . Il ne doit pas couler de sang dans le palais du Vicaire du Christ. le Sauveur s'est livré sans résistance à ses ennemis, » dit le Pape toujours soumis à la volonté de Dieu. La reddition de la Garde suisse était alors prononcée, il ne restait plus qu'à s'y conformer. Elle cessa donc. encore une fois, d'exister et cela jusqu'à l'écroulement de Napoléon Ier.

Pie VII, alors fait prisonnier, fut conduit d'abord à Savone, où seul le vaillant cardinal Pacca et ses gens de service les plus nécessaires purent l'accompagner. A Grenoble, on le sépara encore de ceux ci et on le

riez-vous quelque chose d'assez avancé pour que je puisse juger de l'effet produit ?...

A l'idée que cette femme élégante pénétrera dans la mansarde où si sièrement il cache sa pauvreté, une véritable angoisse étreint le bijoutier. Cette simple question, formulée cependant avec le plus gracieux et le plus engageant sourire, lui met un froid au cœur.

Puis, autre inquiétude plus cruelle encore: Pierre songe tout à coup que pour exécuter cette commande que la marquiselui confie, il lui faut acheter un platine d'or. le solder au comptant. Car moins à lui qu'à tout autre, le grand comptoir L. A. et Cit. ne consentira à livrer à crédit.

Une avance de fonds lui est donc nécessaire, indispensable... Mais comment oser ledire à cette femme ?... Si elle allait refuser de lui confier le travail ou douter de sa délicatesse? Quelle torture!

Et ne sachant comment aborder la ques-